



L'essentiel & plus encore

# Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 35 - Janvier 2019

## ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,

*Pour notre caisse, l'année 2018 aura été marquée par le changement de présidence. Je mesure la responsabilité qui m'incombe et vous assure de*

*mon entier dévouement.*

*Je suis convaincu du rôle essentiel de notre Institution sur les territoires ruraux. Cette proximité va au-delà de l'aide apportée aux agriculteurs touchés par les crises. Partout, la MSA s'investit, avec votre collaboration, pour répondre aux attentes de ses ressortissants.*

*Mon ambition est de maintenir cette présence et de rester un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs publics. Dans un cadre financier contraint et un contexte social en pleine évolution, nous réussirons en nous adaptant et en innovant. Une réflexion stratégique à l'horizon 2025 est d'ailleurs engagée, afin de donner à la MSA les moyens d'écrire librement son avenir.*

*C'est avec enthousiasme que nous commençons 2019, une année importante pour la préparation des élections de janvier 2020. Ce moment fort de la vie institutionnelle confirmera, j'en suis certain, la confiance de nos adhérents dans leur régime de protection sociale.*

**Jean-François Fruttero**  
**Président de la MSA DLG**



## INSTITUTIONNEL



## À la rencontre de nos élus

**Du 26 novembre au 15 janvier dernier, le Président J-F. Fruttero a rencontré les élus des deux départements pour échanger sur l'actualité de la MSA et les enjeux à venir, avec notamment les élections de 2020.**

Les réunions des échelons locaux sont un moment fort de la vie mutualiste de la caisse. Elles permettent d'informer les élus et de recueillir les attentes de la population agricole qu'ils représentent.

### Les actualités législatives

Pour les cotisations, le Tesa simplifié (ancien Tesa) est maintenu en 2019 pour faciliter les déclarations des employeurs de salariés en CDD de moins de 3 mois.

Il a été également rappelé que le centre d'appel téléphonique "Contact employeurs", dédié uniquement aux employeurs ayant des interrogations sur leurs cotisations sur salaires, était accessible au **05 53 67 78 05**.

Concernant la retraite, le prélèvement à la source s'applique dès janvier 2019, à condition bien sûr d'être imposable. Quant au projet de réforme des retraites, la réflexion sur le passage à un système universel se poursuit.

En santé, deux nouveautés ont été évoquées : la suppression du régime des étudiants et la généralisation du Dossier Médical Partagé (DMP). Dans le

cadre de ses actions de prévention, la MSA a lancé une nouvelle campagne de vaccination antigrippale pour rappeler les conséquences parfois graves de ce virus.

### Les élections de 2020

Autre sujet important de ces réunions, les prochaines élections. Tous les cinq ans, les adhérents élisent leurs représentants, en fonction du collège auquel ils appartiennent (exploitant, salarié, employeur de main-d'œuvre). Ils participent ainsi à l'organisation démocratique et mutualiste de la MSA. En DLG, 748 délégués ont été élus en 2015 pour un taux de participation de 33,6 % (31 % au niveau national).

L. Lenice et J-F. Fruttero ont évoqué les élections de janvier 2020 et l'impact du nouveau découpage des cantons sur la diminution du nombre de délégués MSA qui passera, pour nos deux départements, de 748 élus à 395.

Ils ont aussi insisté sur la volonté de la MSA de maintenir sa place dans la protection sociale de demain et de se doter d'un plan stratégique à l'horizon 2025, précisant les moyens à mettre en oeuvre pour réussir.

## La MSA aide les familles à faire une pause

En octobre dernier, la MSA DLG a mis en place une nouvelle action sociale, "Une pause s'impose". Elle a permis à des familles ou personnes seules, en situation d'épuisement personnel, de s'accorder quelques jours de bien-être.



Terres d'Alliance a rencontré Émilie Lescure, référente du projet, pour un retour sur cette belle expérience.

### La présentation de l'action ?

"Par le biais des rencontres et des visites à domicile, les assistantes sociales du secteur du Marmandais ont repéré des familles, en situation d'épuisement personnel, qui avaient des difficultés à partir en vacances pour différentes raisons : problème de mobilité ou de santé, difficultés d'ordre familial, ... Durant l'été, mes collègues ont proposé à ces familles de participer au projet "Une pause s'impose". C'est la 1<sup>re</sup> année que le service social de la MSA DLG réalisait cette action collective, locale et non nationale comme l'est par exemple le projet "Séjour répit", destiné aux exploitants en situation d'épuisement professionnel.

Enfinement, 6 familles du Marmandais et une famille du Bergeracois, soit 21 personnes, ont effectué un séjour, du lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018, au centre AVMA "Les Quatre Vents" de Noirmoutier. Cette action avait la particularité de s'adresser à tous les types de familles : personnes seules sans enfants, familles monoparentales, ..."

### L'accompagnement social de la MSA ?

"Les 2 accompagnatrices, Sylvie Viillard et moi-même, ont rencontré les familles en amont du séjour lors de 2 réunions collectives. Elles ont permis à chacun de s'approprier ce séjour et d'impulser une dynamique de groupe. Pendant le séjour, nous avons veillé avant tout à faciliter l'intégration des personnes dans le centre de vacances. En décembre dernier, une rencontre a été proposée aux participants pour

faire le bilan et voir avec eux les effets du séjour au niveau de la famille, des projets et de leur dynamique."

### Les objectifs du séjour ?

"Les objectifs variaient selon les familles : d'abord, permettre aux personnes de s'autoriser une pause, de se détendre en profitant des activités proposées par le centre de vacances (balades à vélo, soirées animées, ateliers, ...) et de prendre soin d'elles. Ensuite, rompre l'isolement et faire de nouvelles connaissances avec les autres vacanciers. Enfin, aider les personnes à acquérir des compétences transférables dans la vie quotidienne, que ce soit en terme d'autonomie, d'organisation, de budget, ..."

### Le financement ?

"Le séjour a été financé par la CCMSA à 40 %, sous forme de chèques vacances ANCV dans le cadre du dispositif "Partir pour rebondir", par les participants à hauteur de 50 € par adulte et de 30 € par enfant et la MSA DLG par le biais de l'aide aux vacances et du fond d'action sanitaire et sociale."

### Le bilan ?

"Le groupe a très bien vécu ensemble, la dynamique était très positive. Tout le monde était ravi d'être là et de se faire de nouveaux amis. Les participants se sont quittés avec tristesse et avec l'envie de se revoir.

Ce qui est important aussi, c'est que les personnes ont été reconnaissantes du soutien de la MSA et pas seulement sur un plan financier. Elles ont ainsi remercié leurs assistantes sociales de secteur de leur avoir proposé ce projet grâce auquel elles ont bénéficié d'un moment de répit."



### Témoignages...

"Le séjour à Noirmoutier c'était magnifique, tout était parfait, tout le monde était heureux, moi-même, on a fait des bonnes activités, c'était merveilleux, je n'ai rien d'autres à ajouter car ce n'était que des bonnes choses."

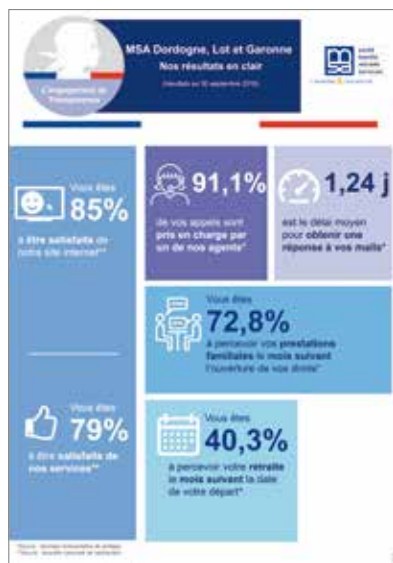
"Grâce à la MSA, on est parti en voyage car on n'était jamais parti depuis 29 ans que je suis marié, on remercie l'assistante sociale."

"Très bon séjour, magnifique, très agréable à refaire avec plaisir, accueil parfait, très sympathique, bonne ambiance, repas excellent, accompagnatrices de la MSA très gentilles aussi, merci à la MSA de nous avoir permis de nous retrouver tous les trois mes enfants et moi, nous avons fait de belles rencontres et toute l'équipe des « Quatre Vents » était très sympathique."



## Une transparence au service de la qualité de notre action

Le Président de la République s'est engagé à renforcer la transparence et l'efficacité des services publics fournis aux Français. Ainsi, tous les services publics en relation avec les usagers publieront, à horizon 2020, des indicateurs de résultats et de qualité de service.



En 2020, tous les services publics en relation avec les usagers afficheront des indicateurs de performance et de satisfaction dans les accueils et sur les sites Internet.

### Les indicateurs MSA

Dès la fin de l'année 2018, une première vague d'affichage d'indicateurs de qualité a concerné les services des impôts aux particuliers, les tribunaux, les consulats et les caisses de sécurité sociale.

- Taux de dossiers payés à échéance pour les prestations retraites

Quelques précisions : les résultats affichés sont les résultats locaux, la première publication concernait les résultats du 3<sup>e</sup> trimestre 2018 et les indicateurs sont à mettre à jour chaque trimestre. En 2020, 2 indicateurs complémentaires seront rajoutés : les taux de réclamations traitées dans les délais et de personnes reçues sur rendez-vous.

### Les résultats du 3<sup>e</sup> trimestre 2018 de la MSA DLG

- 1 Vous êtes **79 %** à être satisfaits de nos services
- 2 Vous êtes **85 %** à être satisfaits de notre site Internet
- 3 **91,1 %** de vos appels sont pris en charge par un de nos agents
- 4 **1,24 jour** est le délai moyen pour obtenir une réponse à vos mails
- 5 Vous êtes **72,8 %** à percevoir vos prestations familiales le mois suivant l'ouverture de vos droits
- 6 Vous êtes **40,3 %** à percevoir votre retraite le mois suivant la date de votre départ

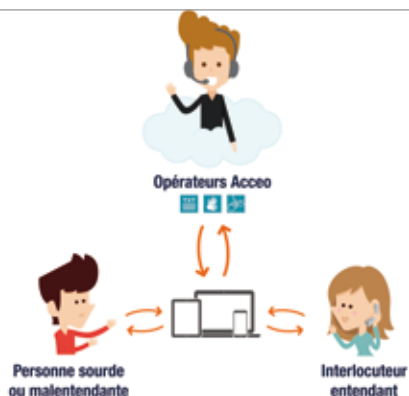
Concernant l'indicateur relatif au versement des prestations familiales, la MSA DLG se place dans les caisses de tête. Par contre, pour améliorer l'indicateur sur le paiement de la retraite, du personnel a été mis à disposition du service retraite et de nouvelles méthodes de travail se mettent en place.

Par conséquent, la MSA a publié, dès le 17 décembre 2018, les 6 indicateurs suivants dans ses agences et sur son site Internet :

- Taux global de satisfaction
- Taux de satisfaction des utilisateurs du site Internet
- Pourcentage d'appels aboutis
- Délai de réponse aux mails
- Taux de dossiers payés à échéance pour les prestations familiales

## Acceo, le signe d'une politique d'accessibilité novatrice

Depuis décembre 2018, la MSA rend accessible l'ensemble de ses services à ses adhérents sourds et malentendants grâce à l'interface Acceo.



La mise en place de la solution téléphonique Acceo est la preuve de l'engagement de la MSA pour une relation de service de qualité, adaptée à toutes les différences de ses adhérents.

### Comment ça marche ?

Ce service de mise en relation, simple et

sécurisé, est disponible via une connexion Internet sur son smartphone, tablette ou ordinateur.

Une fois la conversation démarrée, la plateforme d'opérateurs Acceo traduit les échanges de 3 façons possibles :

- La Transcription Instantanée de la Parole (la personne

sourde ou malentendante parle à son interlocuteur et en retour, les propos de celui-ci sont écrits instantanément sur l'écran).

- La Visio-Interprétation Langue des Signes Française (l'opérateur traduit oralement les signes de la personne sourde ou malentendante et en retour, lui signe les propos de son interlocuteur).
- La Visio-Codage Langue Française Parlée Complétée (la personne sourde ou malentendante parle à son interlocuteur et en retour, les propos de celui-ci sont codés instantanément sur l'écran).

### Un service à distance et en temps réel

L'ensemble de ces services est délivré en temps réel, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30**, sans réservation et en libre accès depuis la page "Contacter la MSA avec Acceo" du site Internet MSA, ou avec l'application téléchargeable gratuitement sur Google Play et App Store.



Pour plus d'informations sur le service Acceo, consultez le site [www.acceo-o.fr](http://www.acceo-o.fr)

### À NOTER DANS VOS AGENDAS

SALON DE L'AGRICULTURE : du 23 février au 3 mars 2019

SIMA : du 24 au 28 février 2019

## La MSA, fournisseur d'identité FranceConnect



Déjà fournisseur de services FranceConnect, la MSA est également devenue fournisseur d'identité, en octobre dernier.

Les adhérents inscrits sur l'espace privé MSA peuvent désormais accéder, via leur numéro de sécurité sociale, directement aux services des portails numériques de la sphère publique : *mesdroitssociaux.gouv.fr*, *impot.gouv.fr*, *service-public.fr*,...

### Une simplification des démarches en ligne

Encourager les démarches en ligne de ses assurés agricoles constitue un enjeu majeur pour la MSA. Visant à simplifier la relation des usagers avec l'ensemble des administrations françaises, le service FranceConnect comporte des avancées numériques intéressantes pour eux.

### Les points forts de FranceConnect

- **Un accès unique aux services publics en ligne** : avec l'identifiant et le mot de passe de leur espace privé MSA, les adhérents peuvent accéder à plusieurs services sans jongler avec une multitude d'identités numériques et de mots de passe. Ensuite, le parcours entre les services en ligne est fluide, plus besoin de se réidentifier sur chaque site.
- **Une reconnaissance immédiate de l'internaute** : certains sites peuvent ainsi proposer des services personnalisés en s'appuyant sur les données d'identité figurant sur votre compte MSA.
- **Un service sécurisé** : FranceConnect ne stocke pas les données personnelles. À chaque connexion, seule l'identité de l'assuré MSA est transmise et un courriel est envoyé.

## LÉGISLATION

## Le prélèvement à la source concerne aussi votre retraite



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les retraites versées par la MSA sont soumises au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.**

Jusqu'à présent, l'impôt sur le revenu était payé un an après la perception de ce revenu. Ce décalage pouvait engendrer des difficultés

de trésorerie pour ceux qui connaissaient des changements de situation.

### Le prélèvement à la source : qu'est-ce que c'est ?

Cela consiste à prélever l'impôt directement au moment du versement du revenu. Ce prélèvement est réalisé par un tiers dit "collecteur", la MSA par exemple, qui verse le revenu en question avec le taux de prélèvement calculé et transmis par l'administration fiscale.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, des montants seront collectés tous les mois par les employeurs ou les organismes sociaux, aussi bien sur les salaires que sur les retraites et les différentes indemnités en lien avec la protection sociale, puis versés au Trésor Public.

Les changements de situation (mariage, naissance, décès, hausse et baisse de revenus,...) seront désormais pris en compte l'année où ils interviennent et non l'année suivante. Le mode de calcul de l'impôt reste inchangé.

### Prélèvement à la source et retraite

C'est l'administration fiscale qui transmet à la MSA le taux de prélèvement à appliquer lors du paiement de la retraite. Si l'adhérent a déclaré ses revenus en ligne, ce taux lui a été communiqué par l'administration fiscale immédiatement après sa déclaration. Ce taux figure également sur son avis d'impôt.

Si le retraité n'est pas imposable, rien ne change pour lui et il n'aura aucun prélèvement sur le montant de sa retraite.

S'il perçoit plusieurs retraites, chaque caisse de retraite assurera le prélèvement à la source sur la base de son taux et proportionnellement aux revenus qu'elle lui verse.

Et si le montant de sa retraite change, son prélèvement s'adaptera automatiquement au nouveau montant perçu sans aucune démarche de sa part.

### BON À SAVOIR

**Pour plus d'informations sur le prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :**

**par téléphone au 0 809 401 401 (service gratuit + prix appel)**

**ou consultez le site [www.prelevementalasource.gouv.fr](http://www.prelevementalasource.gouv.fr)**

## Nouvelle campagne pour prévenir les chutes de hauteur

La campagne interrégime de communication "Chutes de hauteur, pas le droit à l'erreur" a été relancée en novembre dernier. L'objectif est de sensibiliser les secteurs exposés, dont l'agriculture, aux risques du travail en hauteur.



Malgré les actions de prévention et de sensibilisation conduites, le nombre toujours élevé d'accidents du travail montre que les efforts doivent être poursuivis.

### L'activité agricole est très exposée

Dans le secteur agricole, de nombreuses situations de travaux en hauteur sont rencontrées : le travail sur des plateformes ou sur les toitures des bâtiments

dans les exploitations agricoles, la montée et descente de véhicules ou de machines,...

C'est pourquoi, les chutes de hauteur représentent l'une des premières causes d'accident du travail et de décès. Pourtant, les gestes professionnels et de sécurité sont profondément imbriqués et des précautions simples permettent d'éviter la plupart du temps les accidents.

### La MSA apporte des solutions

Les conseillers en prévention de la MSA peuvent accompagner les exploitants agricoles et employeurs dans

une démarche d'évaluation et de recherche de solutions adaptées, tout en faisant participer l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Concrètement, ils conseillent sur l'organisation du travail, l'information, l'accueil, la formation des salariés et les équipements de travail pour sécuriser les travaux en hauteur.


La sécurisation de l'activité passe également par l'aide du conseiller en prévention dans l'acquisition de matériel ou l'adaptation des installations existantes.

Enfin, la MSA propose des formations spécifiques à ses adhérents pour réfléchir sur les situations à risques et les aider à trouver des solutions.

### Un site Internet dédié

Le site Internet [www.chutesdehauteur.com](http://www.chutesdehauteur.com) offre des informations, conseils de prévention et des outils de sensibilisation. Il présente également les différentes aides pour acquérir du matériel et financer des projets d'amélioration des conditions de travail.

Il est possible aussi d'effectuer un test en ligne pour connaître son niveau de prévention face aux travaux en hauteur que l'on effectue sur son exploitation.



Pour en savoir plus sur la santé et sécurité en agriculture, consultez le site [ssa.msa.fr](http://ssa.msa.fr), qui aborde toutes les actions de prévention de la MSA

## LUTTE CONTRE LA FRAUDE

### Agir contre le travail illégal dans le secteur du paysage



Le 23 octobre 2018, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (l'Unep), la DIRECCTE\* et les MSA de Nouvelle-Aquitaine ont signé une convention pour lutter contre le travail illégal dans le secteur du paysage.

- Activités dissimulées
- Utilisation du statut de micro-entrepreneur non éligible dans le secteur du paysage
- Le cumul irrégulier d'emplois

### Sensibiliser sur les risques liés au travail illégal

Pour lutter contre le travail illégal, l'Unep se mobilise depuis plusieurs années, au niveau national mais aussi au niveau régional avec la DIRECCTE et la MSA, pour encourager les particuliers et les entreprises à respecter la législation.

L'Unep a notamment lancé en 2016 l'opération "Ne laissez pas les mauvaises pratiques envahir votre jardin". Un dépliant présente, de manière pédagogique, les risques encourus par les particuliers lorsqu'ils font appel à de prétendus professionnels du paysage. Il explique les bonnes pratiques à adopter à la fois pour préserver la bonne santé de son jardin et éviter toute poursuite pénale.

Cette convention est un acte fort pour un développement économique durable et un travail de qualité du secteur du paysage.

### Les principales sources de travail illégal

Le travail illégal peut revêtir différentes formes :

- Non déclaration de salariés auprès de la MSA
- Sous-déclaration d'heures de travail auprès de la MSA



Pour plus d'informations sur l'Unep, consultez le site [www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr)

\*DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi



## Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l' élu assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

### Bien préparer sa cessation d'activité



Une réunion était proposée aux exploitants agricoles de plus de 55 ans, le 7 novembre à Vergt. L'objectif était de les encourager à réfléchir sur leur cessation d'activité en tant que chef d'exploitation et à s'informer

auprès des organismes compétents. Isabelle Chabaud, conseillère en installation et développement à la MSA DLG, a insisté sur la nécessité d'anticiper la cessation d'activité afin de préparer sereinement son avenir.

### La MSA présentée aux nouveaux installés



En présence de notre Administratrice, Annick Maurussane, une réunion d'information à destination des exploitants nouveaux installés a été organisée le 8 novembre dernier à St-Romain-et-St-Clément. Parmi les

sujets abordés, certains ont été particulièrement appréciés par les participants : présentation de la MSA et du rôle des élus sur le territoire, calcul et utilisation des cotisations, dispositifs de soutien et d'accompagnement en cas de difficultés.

### Un nouvel outil au service de la prévention



La MSA DLG a acheté un siège vigne électrique afin de mieux faire connaître ce matériel. Suite à la convention signée avec le lycée de la Brie à Monbazillac, les élèves utilisent cet outil dans le cadre de leur formation.

Ce siège, utilisable pour tous les travaux de la vigne, est également à la disposition des viticulteurs qui souhaitent l'essayer sur place. Une réunion de présentation et de démonstration a d'ailleurs été organisée le 15 novembre dernier par Christine Dubon-Cazabat, conseillère en prévention, pour les viticulteurs et salariés agricoles du secteur.

### Tout savoir sur le service de remplacement



Le service de remplacement 47 a présenté, le 16 novembre à Buzet, son rôle aux chefs d'exploitation : mettre à disposition de ses adhérents un salarié agricole, un agent de remplacement, pour assurer les tra-

voux sur l'exploitation en cas d'absence (maladie, maternité, ...). Cyrille Gotte, conseiller en prévention à la MSA DLG, a abordé les obligations réglementaires de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels.

### Comprendre l'utilité des documents administratifs



La MSA DLG a proposé une nouvelle action, "Mes petits papiers", du 28 novembre au 16 janvier, aux salariés en insertion de l'association "Agir Val d'Albret" de Nérac. Ce projet s'adressait à toute personne éprouvant

des difficultés avec les documents administratifs. Au cours des 4 séances, animées par Sandra Loichot et Sylvie Lambert du service social, le groupe a pris conscience de la nécessité de trier, classer, conserver les documents administratifs en identifiant ses propres capacités pour y parvenir.

### Faciliter l'engagement des exploitants agricoles



Le service de remplacement, le service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne et la MSA DLG, représentée par notre Administratrice Claudine Aureille, ont signé une convention le

4 décembre à Foulayronnes. Ce partenariat vise à faciliter le remplacement des exploitants agricoles, également sapeurs-pompiers volontaires, pendant leurs périodes de formation et, ainsi, de concilier l'activité professionnelle et leur engagement comme sapeur-pompier volontaire.



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Échelon Local.